

aller faire le partage des terres : ils la lui refusèrent, quoiqu'elle eût été toujours accordée pour des commissions bien moins importantes. Sa dépense fut taxée à neufoboles* par jour, sur le rapport de Scipion Nasica, qui dans cette occasion se déclara sans aucun ménagement l'ennemi de Tibérius, parce qu'il possédait une grande partie de ces terres domaniales et qu'il lui en coûtait beaucoup d'être forcé de s'en dessaisir.

La haine des riches contre le tribun ne faisait qu'enflammer davantage le peuple. Un des amis de Tibérius étant mort subitement, il parut sur son corps des taches suspectes. La multitude ne doutant pas qu'il n'eût été empoisonné, courut à son convoi en poussant de grands cris ; et, s'étant chargée de son lit funèbre, se

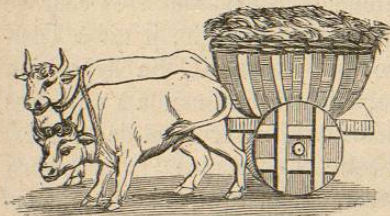


Fig. 59. — Chariot rustique.

répandit autour du bûcher. Le soupçon de son empoisonnement se confirma lorsqu'on vit son cadavre crever et rendre une si grande quantité d'humeurs corrompues, que le feu en fut éteint. On voulut inutilement le rallumer : le bûcher ne s'enflamma qu'après qu'on l'eut transporté dans un autre endroit ; et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on parvint à lui faire prendre feu. Tibérius, pour irriter davantage le peuple, prit un habit de deuil, et, ayant conduit ses enfants sur la place publique, il supplia le peuple de les prendre sous sa protection, eux et leur mère, parce qu'il désespérait de leur salut.

Cependant Attalus Philopator, roi de Pergame, étant mort, et Eudème le Pergaménien ayant apporté à Rome le testament de ce prince, qui instituait le peuple romain son héritier, Tibérius, qui cherchait toujours à flatter la multitude, proposa sur-le-champ, par une nouvelle loi, que l'argent de la succession d'Attalus qu'on avait apporté à Rome, fût partagé entre les citoyens à qui il était échu des terres par le sort, afin qu'ils pussent se fournir d'instruments aratoires et faire les premières avances de la culture. Il ajoutait que la destination des villes qui avaient appartenu à ce prince n'était pas de la compétence du sénat, et qu'il en ferait lui-même le rapport à l'assemblée du peuple. Cette loi blessa singu-

lièrement ce premier corps de l'Etat. Un sénateur, nommé Pompéius, dit qu'étant voisin de Tibérius, il savait très certainement qu'Eudème de Pergame lui avait apporté la robe de pourpre et le diadème du roi, comme devant un jour régner à Rome...

Ses amis, voyant la ligue des nobles contre lui, et les menaces qu'ils ne cessaient de lui faire, crurent qu'il importait à sa sûreté de demander un second tribunat. Il recommença donc à flatter le peuple par des lois qui abrégeaient les années du service militaire, qui permettaient d'appeler au peuple des sentences de tous les tribunaux, qui joignaient aux sénateurs, chargés seuls alors de tous les jugements, un pareil nombre de chevaliers ; qui affaiblissaient de toutes manières la puissance du sénat : et en cela il cherchait moins à faire prévaloir les véritables intérêts du peuple qu'à satisfaire son ressentiment et son obstination. Quand il recueillit les suffrages sur les nouvelles lois, il s'aperçut que l'absence d'une partie du peuple donnait la supériorité à ses adversaires. Alors ses partisans commencèrent à dire des injures aux autres tribuns, afin de gagner du temps ; enfin Tibérius congédia l'assemblée et la remit au lendemain. Il se rendit sur la place publique dans une contenance triste et abattue, et il supplia le peuple, les larmes aux yeux, de veiller à sa sûreté, parce qu'il craignait que dans la nuit suivante, ses ennemis ne vinssent forcer sa maison et le massacrer. Ses alarmes échauffèrent tellement le peuple, qu'un grand nombre de citoyens allèrent lui servir de gardes et passer la nuit autour de sa maison.

Le lendemain, à la pointe du jour, celui qui avait la garde des poulets sacrés, dont les Romains se servent pour la divination, les apporta sur la place et leur jeta la nourriture ordinaire ; mais il n'en sortit qu'un seul de la cage, après que l'officier l'eut longtemps secouée ; encore ne voulut-il pas manger : il leva seulement l'aile gauche, étendit la cuisse et rentra dans la cage. Ce présage sinistre en rappela à Tibérius un autre qu'il avait eu précédemment. Il avait un casque magnifiquement orné et d'une beauté remarquable, dont il se servait dans les combats ; des serpents s'y étant glissés sans être aperçus, y déposèrent leurs œufs et les y firent éclore. Ce souvenir lui fit redouter davantage le présage des poulets ; il sortit cependant pour monter au Capitole, lorsqu'il sut que le peuple s'y était assemblé. En passant le seuil de sa porte, il se heurta si rudement, que l'ongle du gros doigt du pied se

fendit et que le sang coula à travers le soulier. Il n'eut pas fait quelques pas dans la rue, qu'il vit, à sa gauche, sur un toit, des corbeaux qui se battaient; et quoiqu'il fût accompagné d'une foule nombreuse, une pierre poussée par un de ces oiseaux vint tomber à ses pieds : cet accident arrêta les plus hardis de ses partisans.

Mais Blossius de Cumes, qui se trouvait dans cette foule, lui représenta que ce serait une faiblesse honteuse que Tibérius, fils de Gracchus, petit-fils de Scipion l'Africain et magistrat du peuple romain, refusât, par la crainte d'un corbeau, de se rendre à l'invitation de ses concitoyens; que ses ennemis ne le railleraient pas de cette faiblesse honteuse, mais qu'ils le diffameraient auprès du peuple, comme un tyran qui insultait à la dignité publique. Dans le même temps, il reçut du Capitole plusieurs messages de ses amis, qui le pressaient de s'y rendre, en l'assurant que tout allait bien pour lui. On lui fit en effet l'accueil le plus flatteur; dès qu'il parut, il fut reçu avec les acclamations les plus affectueuses; et quand il monta au Capitole, on lui prodigua les témoignages du plus grand zèle, et l'on veilla à ce que personne ne l'approchât s'il n'était bien connu. Mucius ayant commencé à prendre les suffrages, on ne put rien faire de ce qui était d'usage dans ces occasions; tant les derniers excitaient de tumulte, en se poussant tour à tour et se mêlant confusément les uns avec les autres, dans les efforts qu'ils faisaient pour pénétrer.

Dans ce moment, le sénateur Flavius Flaccus, étant monté sur un lieu d'où il pouvait être vu de toute l'assemblée, comme il lui était impossible de se faire entendre, fit signe de la main qu'il avait quelque chose à dire en particulier à Tibérius. Celui-ci ordonna au peuple de lui ouvrir le passage; et Flavius, qui eut bien de la peine à l'approcher, lui déclara que dans l'assemblée du sénat, les riches n'ayant pu attirer le consul à leur parti, avaient formé le dessein de tuer eux-mêmes Tibérius, et qu'ils avaient auprès d'eux, pour cela, un grand nombre de leurs amis et de leurs esclaves tous armés. Tibérius ayant fait part de cet avis à ceux qui l'entouraient, ils ceignirent aussitôt leurs robes, brisèrent les demi-piques avec lesquelles les licteurs écartaient la foule, et en prirent les tronçons pour se défendre contre ceux qui viendraient les assaillir. Ceux à qui leur éloignement n'avait pas permis d'entendre Tibérius, surpris de tout ce qu'ils voyaient, en demandaient la cause. Alors Tibérius porta la main à sa tête, pour faire connaître, par ce geste,

à ceux qui ne pouvaient pas l'entendre, le danger qui le menaçait.

Ses ennemis ayant vu ce geste, coururent au sénat, annoncèrent que Tibérius demandait le diadème, et ils en donnèrent pour preuve le mouvement qu'il avait fait de porter la main à sa tête. Cette nouvelle causa l'émotion la plus vive dans le sénat. Scipion Nasica requit le consul d'aller au secours de Rome et d'abattre le tyran. Le consul lui répondit avec douceur qu'il ne donnerait pas l'exemple d'employer la violence, et qu'il ne ferait périr aucun citoyen qui n'aurait pas été jugé dans les formes. « Si le peuple, ajouta-t-il, ou gagné ou forcé par Tibérius, rend quelque ordonnance qui soit contraire aux lois, je ne la ratifierai pas. » Alors Nasica s'élançant de sa place : « Puisque le premier magistrat, s'écria-t-il, trahit la république, que ceux qui veulent aller au secours des lois me suivent ! » En disant ces mots, il se couvre la tête d'un pan de sa robe et marche au Capitole. Tous ceux dont il est suivi s'enveloppent le bras de leur robe, poussent tous ceux qui se trouvent devant eux, sans que personne leur oppose la moindre résistance : frappés de la dignité de ces personnages, ils prennent la fuite et se renversent les uns sur les autres. Les gens de la suite de ces sénateurs étaient armés de massues et de gros bâtons qu'ils avaient pris dans leurs maisons; et leurs maîtres, saisissant les débris et les pieds des bancs que la foule avait rompus dans sa fuite, montaient vers Tibérius, en frappant tous ceux qui leur faisaient un rempart de leur corps; il y en eut plusieurs de tués, et tous les autres prirent la fuite.

Tibérius, ayant pris lui-même le parti de s'enfuir, fut saisi par sa robe; il la laissa entre les mains de celui qui le retenait, et comme il fuyait en simple tunique, il fit un faux pas et tomba sur ceux qui étaient renversés devant lui. Dans le moment où il se relevait, un de ses collègues, Publius Saturéius, le frappa le premier sur la tête, au vu de tout le monde, avec le pied d'un banc; le second coup lui fut porté par Lucius Rufus, qui s'en vanta depuis comme d'une belle action. Parmi les autres partisans de Tibérius, il y en eut plus de trois cents qui furent assommés à coups de bâtons et de pierres. Les historiens assurent que ce fut la première sédition à Rome, depuis l'expulsion des rois, qui eût fini par le meurtre et le sang des citoyens : toutes les autres, quoique graves dans leurs motifs et dans leurs effets, s'étaient apaisées par l'abandon que les deux partis faisaient réciproquement de leurs

prétentions : les nobles, parce qu'ils craignaient le peuple, et le peuple, parce qu'il respectait le sénat. Dans celle-ci même il paraît que si l'on eût employé la douceur avec Tibérius, il n'aurait pas eu de peine à céder; il l'aurait fait même plus facilement, si l'on ne fût pas venu l'attaquer à force ouverte et les armes à la main; car il n'avait pas autour de lui plus de trois mille hommes.

Mais il paraît que cette conspiration contre Tibérius fut moins l'effet des prétextes qu'on alléqua, que du ressentiment et de la haine des riches. Rien ne le prouve plus que les outrages et les cruautés qu'on exerça sur son corps. On ne voulut jamais accorder aux prières de son frère la permission de l'enlever pour l'enterrer la nuit; et il fut jeté dans le Tibre avec les autres morts. Ils ne bornèrent pas même là leur vengeance : de ses amis, les uns furent condamnés au bannissement sans aucune forme de procès, et on mit à mort tous ceux qu'on put arrêter.

Le sénat, pour apaiser le mécontentement du peuple, ne s'opposa plus au partage des terres et lui permit de nommer un autre commissaire à la place de Tibérius : les suffrages tombèrent sur Publius Crassus, allié des Gracques. Cependant le peuple, toujours aigri de la mort de Tibérius, paraissait n'attendre que le moment de le venger; déjà même il menaçait Nasica de le traduire en jugement; et le sénat, qui craignit pour sa vie, lui donna, sans aucune nécessité, une commission en Asie : car le peuple ne laissait passer aucune occasion de faire éclater contre lui son ressentiment : partout où il le rencontrait, il le poursuivait à grands cris, il le traitait de maudit, de tyran qui avait souillé du sang d'un personnage sacré et inviolable le temple le plus saint et le plus respecté de la ville. Nasica fut donc obligé de quitter l'Italie, quoique, par sa qualité de grand pontife, il fût chargé des principaux sacrifices. Il erra de côté et d'autre, dévoré de chagrin, et mourut peu de temps après à Pergame.

Caïus Gracchus, dans les temps qui suivirent la mort de son frère, soit par crainte de ses ennemis, soit par désir d'attirer sur eux la haine du peuple, ne parut plus sur la place publique et vécut retiré dans sa maison, comme s'il eût pris la résolution de passer le reste de sa vie dans l'état d'abaissement où il se trouvait : il fit croire par là à quelques personnes qu'il blâmait, qu'il avait

même en horreur la conduite de son frère. Il était encore dans sa grande jeunesse; car il avait neuf ans de moins que Tibérius, qui, à sa mort, n'avait pas encore atteint l'âge de trente ans. Mais dans la suite il fit peu à peu connaître son caractère et ses mœurs, et il parut très éloigné de l'oisiveté, de la mollesse, des plaisirs et de l'amour des richesses; on vit qu'il exerçait les dispositions qu'il avait à l'éloquence comme des ailes pour s'élever au gouvernement, et l'on jugea qu'il ne se livrerait pas à une vie oisive et inutile.

Il défendit dans les tribunaux un de ses amis, nommé Vettius; et le peuple fut si ravi de l'entendre, que les transports de sa joie tenaient de l'enthousiasme et de la fureur. Il est vrai que dans cette occasion les autres orateurs ne parurent que des enfants auprès de Caïus. Ce début inspira de la crainte aux riches, qui se concertèrent entre eux pour l'empêcher de parvenir au tribunat. Il fut nommé par le sort pour aller en Sardaigne en qualité de questeur avec le consul Oreste. Cette commission fit plaisir à ses ennemis, et ne déplut pas à Caïus. Né avec des talents pour la guerre, également exercé au métier des armes et à l'éloquence, n'envisageant d'ailleurs qu'avec horreur l'administration des affaires et la tribune, il fut charmé d'avoir dans ce voyage un moyen de résister au désir du peuple et de ses amis, qui l'appelaient au gouvernement. C'est une opinion presque générale, qu'il était plus ardent démagogue que son frère, et qu'il recherchait avec plus d'ambition que lui la faveur populaire. Mais cette opinion n'est pas fondée; et il paraît que ce fut par nécessité plutôt que par choix qu'il se jeta dans l'administration. Cicéron lui-même raconte que pendant qu'il fuyait toute espèce de charges, et qu'il avait pris la résolution de vivre tranquille loin des affaires, son frère lui apparut en songe et lui dit : « Pourquoi, Caïus, différer si longtemps? tu ne saurais éviter ton sort. Les destins nous ont marqué à tous deux une même vie et une même mort; elles doivent être consacrées à l'utilité du peuple. »

Caïus, arrivé en Sardaigne, y donna les plus grandes marques de valeur, et se montra supérieur à tous les autres jeunes gens par son courage contre les ennemis, par sa justice envers ses inférieurs, par son affection et son respect pour son général; il surpassa même ceux qui étaient plus âgés que lui par sa tempérance, sa simplicité et son amour pour le travail. L'hiver rigoureux et malsain qu'on éprouva cette année en Sardaigne ayant obligé le

consul Oreste de demander aux villes de son gouvernement des vêtements pour ses soldats, elles députèrent à Rome pour solliciter la décharge de cette contribution : leur demande fut accueillie du sénat, qui enjoignit au consul de se pourvoir ailleurs d'habillements pour ses troupes. Le général ne sachant où en prendre et les soldats souffrant beaucoup de la rigueur du froid, Caius alla de ville en ville et détermina les habitants à venir au secours des soldats et à leur envoyer des habits. La nouvelle de ce succès apportée à Rome parut comme l'essai et le prélude de Caius pour gagner la faveur populaire, et le sénat en fut alarmé.

Dans le même temps il arriva d'Afrique des ambassadeurs du roi Micipsa, qui venaient faire part au sénat d'un envoi de blé que ce prince avait fait en Sardaigne au général romain par considération pour Caius Gracchus. Les sénateurs, de dépit, chassèrent les ambassadeurs et ordonnèrent que les troupes qui servaient en Sardaigne seraient relevées ; mais que le consul Oreste serait continué dans le commandement, car ils ne doutaient pas que Caius n'y restât aussi pour exercer la questure. Mais à la première nouvelle de ce décret, n'écouterant que sa colère, il s'embarqua et parut à Rome, contre l'attente de tout le monde. Ses ennemis lui en firent un crime, et le peuple lui-même trouva fort extraordinaire qu'un questeur eût quitté l'armée avant son général. Cité devant les censeurs, il demanda à se défendre et changea tellement les dispositions de ceux qui l'écoutaient, qu'il fut absous, et qu'il n'y eut personne qui ne sortit de l'audience persuadé qu'on lui avait fait la plus grande injustice. Il dit aux censeurs qu'obligé seulement par les lois à dix campagnes, il en avait fait douze ; qu'il était resté trois ans questeur auprès de son général, tandis que la loi lui permettait de se retirer après un an de service. « Je suis le seul de toute cette armée, ajouta-t-il, qui, étant parti de Rome ma bourse pleine, l'ai rapportée vide ; et tous les autres, après avoir vidé leurs amphores, les ont rapportées pleines d'or et d'argent. »

On lui suscita depuis plusieurs autres procès ; on l'accusa d'avoir fait révolter les alliés, d'avoir trempé dans la conspiration découverte à Frégelles ; mais il se justifia de ces accusations, jusqu'à détruire tout soupçon, et, plein de confiance en la pureté de sa conduite, il se mit sur les rangs pour le tribunat, sans être arrêté par l'opposition que tous les nobles firent éclater contre lui. Mais

il vint de toute l'Italie une multitude de citoyens pour prendre part à son élection ; et l'affluence fut telle dans Rome, qu'un très grand nombre n'y put trouver de logement. Le champ de Mars même ne pouvant contenir cette foule immense, plusieurs donnèrent leur voix de dessus les toits des maisons. Tout ce que les nobles par leurs intrigues purent arracher au peuple et rabattre des espérances de Caius, c'est qu'au lieu d'être déclaré premier tribun, comme il s'y attendait, il ne fut nommé que le quatrième. Mais dès qu'il eut pris possession de sa charge il fut réellement le premier, et par la force de son éloquence, qui effaçait celle de tous ses collègues, et par la confiance que lui donnait l'accident funeste de son frère, dont il déplorait la mort devant le peuple. Il l'y ramenait en toute occasion ; il le faisait ressouvenir de tout ce qui s'était passé, et opposait à la conduite du sénat celle de leurs ancêtres. « Vos pères, disait-il, déclarèrent la guerre aux Falisques pour avoir insulté le tribun du peuple Genucius ; ils condamnèrent à mort Caius Véturius parce que, un tribun traversant la place publique, il avait refusé seul de se ranger devant lui ; et ces hommes ont sous vos yeux mêmes assommé Tibérius à coups de bâtons ; son corps a été traîné du Capitole dans les rues de la ville et jeté dans le Tibre. Tous ceux de ses amis qu'on a pu arrêter ont été mis à mort sans aucune formalité de justice ; cependant c'est une des plus anciennes lois de Rome, que lorsqu'un citoyen accusé d'un crime capital ne se présente pas au jugement, un officier public aille dès le matin à la porte de sa maison le sommer, à son de trompe, de comparaître ; et les juges ne vont jamais aux voix que cette formalité n'ait été remplie, tant nos ancêtres portaient loin les précautions et les formes conservatrices de la vie des citoyens ! »

Caius, dont la voix forte et étendue se faisait aisément entendre de toute la multitude, ayant ému le peuple par ces discours, proposa deux lois, dont l'une portait que tout magistrat déposé par le peuple ne pourrait plus exercer d'autre charge ; la seconde, qu'un magistrat qui aurait banni un citoyen sans observer les formalités ordinaires de la justice, serait traduit en jugement devant le peuple. La première de ces deux lois dégradait ouvertement Marcus Octavius, que Tibérius avait fait déposer du tribunat ; et la seconde frappait directement sur Popilius, qui, dans sa préture, avait banni les amis de Tibérius ; aussi, sans attendre l'issue du juge-

ment, Popilius s'exila de l'Italie. Pour l'autre loi, Caius lui-même la révoqua et en donna pour motif sa condescendance aux prières de sa mère Cornélie, qui lui avait demandé la grâce d'Octavius. Le peuple approuva avec joie cette révocation, par égard pour Cornélie, qu'il n'honorait pas moins par rapport à ses enfants qu'à cause de Scipion son père; et lorsque dans la suite il lui éleva une statue de bronze, il y mit cette inscription : CORNÉLIE, MÈRE DES GRACQUES.

Des lois qu'il proposa ensuite pour augmenter le pouvoir du peuple et affaiblir celui du sénat, l'une avait pour objet l'établissement de colonies et la distribution des terres domaniales aux pauvres citoyens qu'on y enverrait. La seconde était en faveur des soldats; elle ordonnait qu'ils fussent habillés aux frais du trésor public, sans que pour cela leur solde fût diminuée; elle ajoutait qu'aucun citoyen ne serait enrôlé avant qu'il eût dix-sept ans accomplis. La troisième regardait les alliés, et donnait à tout le peuple de l'Italie le même droit de suffrage qu'aux citoyens de Rome. La quatrième fixait à un bas prix le blé qu'on distribuerait aux citoyens pauvres. La cinquième enfin, relative aux tribunaux, diminuait beaucoup en cette partie l'autorité des sénateurs. Chargés seuls du jugement de toutes les affaires, ils se faisaient redouter du peuple et des chevaliers. La loi de Caius ajoutait aux trois cents sénateurs qui occupaient alors tous les tribunaux autant de chevaliers romains, et attribuait indistinctement à ces six cents juges la connaissance de tous les procès. En proposant cette loi, il eut soin d'observer toutes les formalités nécessaires; mais, au lieu que les orateurs avant lui se tournaient vers le sénat et vers le lieu des comices lorsqu'ils parlaient devant le peuple, lui, au contraire, commença à se tourner vers la place publique, qui était du côté opposé, et conserva depuis cet usage : ainsi, par un léger changement de situation et de direction de ses regards, il produisit un très grand effet; et d'aristocratique qu'était le gouvernement, il le rendit, en quelque sorte, démocratique, en faisant voir aux orateurs que c'était au peuple et non au sénat qu'ils devaient adresser la parole.

Le peuple, non content de donner la sanction à cette dernière loi, conféra à Caius le droit de choisir lui seul les chevaliers romains qui seraient admis au nombre des juges, droit qui l'investit d'une autorité presque monarchique : aussi le sénat l'admit à ses

délibérations et lui demanda souvent son avis. Il est vrai qu'il ne lui donnait jamais que des conseils convenables à la dignité de cet ordre. Tel fut le décret, aussi honorable que juste, qu'il proposa au sujet du blé que le propréteur Fabius avait envoyé d'Espagne : il déterminait le sénat à faire vendre ce blé, à en renvoyer le prix aux villes de cette province, et à réprimander Fabius de ce qu'il rendait par ses exactions la puissance romaine odieuse et insupportable aux pays qu'il gouvernait. Ce décret lui mérita les applaudissements et la bienveillance des provinces. Il fit aussi des lois pour le rétablissement de plusieurs colonies, pour la construction de grands chemins et de greniers publics. Il se chargea de diriger en chef toutes ces entreprises, et, loin de succomber à tant et de si grands travaux, il les fit exécuter avec une incroyable célérité, et mit à chacun autant de soin que si c'eût été le seul dont il eût la conduite : ceux mêmes qui le haïssaient ou qui le craignaient le plus étaient étonnés de son intelligence et de son activité.

Le peuple ne pouvait se lasser de l'admirer, en le voyant sans cesse entouré d'entrepreneurs, d'artistes, d'ambassadeurs, de magistrats, de soldats, de gens de lettres; leur parler avec douceur, sans rien perdre de sa dignité dans ses conversations familières, où il savait si bien s'accommoder au caractère de chacun d'eux, que ceux qui l'accusaient d'être violent, emporté, insupportable dans ses manières, étaient convaincus de la plus insigne calomnie; tant sa popularité éclatait dans le commerce ordinaire et dans les actions communes de la vie, bien plus encore que dans les discours qu'il prononçait du haut de la tribune! L'entreprise qu'il suivit avec le plus d'ardeur fut la construction des grands chemins; il y réunit à la commodité la beauté et la grâce. Il les faisait tirer en ligne droite à travers les terres, et paver de grandes pierres de taille qu'on liait avec des tas de sable battu comme du ciment. Quand il se rencontrait des fondrières et des ravins formés par des torrents ou des eaux stagnantes, il les faisait combler ou couvrir de ponts, ce qui mettait les deux côtés du chemin à une hauteur égale et parallèle, et rendait tout l'ouvrage parfaitement uni et agréable à la vue. Il fit aussi mesurer tous les chemins par des intervalles égaux, que les Latins appellent milles; et chaque mille était marqué par une colonne de pierre qui en indiquait le nombre. Il plaça de chaque côté du chemin, et à des distances plus